

Compte rendu du
Bureau communautaire, élargi aux membres du COPIL du PLUi
du 22 mai 2023 à 16 h à Marciac
Salle de réunion de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers
(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)

Membres présents : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2^{ème} Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4^{ème} Vice-président en charge des Finances ; Sylvie Theye, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Cyril Cotonat, Président délégué de la Commission Urbanisme – Aménagement numérique, membre du COPIL PLUi ; Patrick Larribat, Président délégué de la Commission Economie – Agriculture – Développement, membre du COPIL PLUi ; Jérôme Delessale, membre du COPIL PLUi ; Jérôme Ganiot, membre du COPIL PLUi

Membre excusé : Alain Payssé, 6^{ème} Vice-président en charge des Solidarités

Invités : Julien Birlinger, Cabinet ACTE ; Nicolas Gaits, Chef projet PVD

Secrétaire de séance : Sylvie Theye

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h en remerciant de leur présence les membres de l'assistance. Après avoir désigné le secrétaire de séance, il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et engage les débats.

1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire élargi du 21 mars 2023

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

- 1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire élargi du 21 mars 2023**
- 2. Présentation du projet de plan d'actions du PCAET**
- 3. Elaboration du PLUi – Point d'étape :**
 - 3.1. les projets de zonage communaux
 - 3.2. les projets spécifiques du territoire
- 4. Contribution de l'EPCI au Syndicat mixte Gers Numérique au titre de l'investissement**
- 5. Piscines – saison 2023**
- 6. Organigramme :**
 - 6.1. Mise à jour
 - 6.2. Réflexion sur l'organisation des services Enfance Jeunesse / Affaires scolaires
- 7. Questions diverses :**
 - 7.1. « Destination bienvenue ici »
 - 7.2. Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel

Les membres du Bureau communautaire approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 mars 2023, transmis en amont.

2. Présentation du projet de plan d'actions du PCAET

Monsieur Guilhaumon rappelle à l'assistance que la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers n'avait pas d'obligation législative ou réglementaire à élaborer un PCAET pour son territoire. Toutefois, compte tenu des enjeux, l'EPCI a intégré la démarche, initiée par le Pays Val d'Adour.

En effet, un PCAET est un outil stratégique qui permet d'organiser sur le territoire les politiques de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre les émissions de Gaz à effet de serre, d'adaptation aux changements climatiques et d'amélioration de la qualité de l'air (polluants atmosphériques tels que l'ammoniac, l'ozone, les particules fines ...).

Ainsi, en février 2022, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), conjointement avec les communautés de communes Adour Madiran et Armagnac Adour, dans le cadre d'une coordination à l'échelle du PETR Pays Val d'Adour.

Une première phase de diagnostic a permis de définir la carte d'identité Climat Air Energie du territoire.

Le territoire Bastides et Vallons du Gers consomme l'équivalent par an d'environ 161 millions de kWh, émet chaque année environ 63 000 tonnes de CO2 et émet annuellement environ 7 000 tonnes de polluants atmosphériques.

Le diagnostic a révélé que le territoire a la possibilité de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme, de stocker plus de carbone qu'il n'en émet et de diminuer fortement les émissions de polluants atmosphériques.

À l'automne 2022, une stratégie a été élaborée. Elle vise à définir les secteurs sur lesquels le territoire veut porter ses efforts. Les principaux axes stratégiques sont :

- le développement de l'électricité photovoltaïque,
- la production de la chaleur renouvelable,
- l'adaptation de l'agriculture,
- la mobilité,
- le secteur tertiaire (patrimoine public notamment).

Actuellement, l'élaboration du programme d'actions est en cours. Ce programme est élaboré dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs du territoire et intègre les résultats de l'enquête communale (identification des sites, acteurs et projets en lien avec la transition énergétique).

A l'issue de son intervention, Monsieur Guilhaumon demande à Monsieur Birlinger, du Cabinet ACTE, de présenter la première version du programme d'actions, élaborée à l'issue des diagnostics de territoire et des ateliers de réflexion qui ont été organisés, notamment en direction des élus et des techniciens, depuis le début de la démarche. Ce programme prévisionnel s'articule autour de thèmes, déclinés en action :

THEMES	ACTIONS
Animer et piloter la transition énergétique et climatique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - action 1 : animation du PCAET en interne / animation du PCAET par un prestataire extérieur ou un partenaire <i>la ressource en interne sera privilégiée.</i> - action 2 : mobiliser les agents techniques et les élus <i>l'EPCI effectue déjà un travail de sensibilisation auprès des agents et du public jeune (dispositif écolo-crèche, tri-sélectif, entretien des espaces verts sans produits chimiques...)</i> - action 3 : renforcer les actions de sensibilisation de la maison de l'eau - action 4 : communication grand public
Bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - action 5 : OPAH Bastides et Vallons du Gers - action 6 : accompagner les familles modestes dans la rénovation thermique de leurs logements - action 7 : rénovation thermique des bâtiments publics en Bastides et Vallons du Gers
Développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - action 8 : définition des zones d'implantation photovoltaïque au sol et sur eau <i>ACTE transmettra une cartographie des projets déjà matures</i> - action 8 bis : définition des zones d'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables - action 9 : développer le photovoltaïque chez les agriculteurs - action 10 : développer de nouveaux projets territoriaux de méthanisation et de valorisation du biogaz - action 11 : développer le photovoltaïque sur le patrimoine public en Bastides et Vallons du Gers <i>faute de ressources suffisantes en interne cette action n'est pas activée.</i>
Gestion des espaces naturels et agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - action 12 : plans de développement de massifs ; plans de développement des massifs renforcés ; charte forestière de territoire - action 13 : GEMAPI en Adour Amont - action 14 : adapter les pratiques agricoles dans les zones à enjeux environnementaux <i>les autres EPCI concernés par l'élaboration du PCAET n'ont pas retenu cette action. Elle relève plus des missions des chambres d'agriculture.</i> - action 15 : diminuer l'impact énergie-climat des pratiques agricoles

Planifier et aménager le territoire en intégrant la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - action 16 : amélioration de l'éclairage public en Bastides et Vallons du Gers - action 17 : aménager le territoire pour diminuer l'autosolisme et favoriser les modes alternatifs à la voiture en Bastides et Vallons du Gers - action 18 : schéma directeur d'électromobilité - action 19 : élaborer un plan de mobilité rurale - action 20 : favoriser le consommateur local <i>cette action relève plus des missions des chambres d'agriculture.</i> - action 21 : aménager l'espace pour lutter contre le changement climatique en Bastides et Vallons du Gers
Actions déchets et eau	<ul style="list-style-type: none"> - action 22 : plan de diminution des déchets organiques en Bastides et Vallons du Gers - action 23 : projet de territoire pour la gestion de l'eau - action 24 : contribuer à la diminution des consommations d'eau en Bastides et Vallons du Gers - action 25 : étudier le potentiel de réutilisation des eaux usées traitées sur le bassin Adour Amont - action 26 : promouvoir les toilettes sèches et le traitement écologique des eaux ménagères

La mise en œuvre de ce programme d'actions, sur six ans, correspondrait à une dépense :

- globale, comprise entre 4 992 300 € et 5 252 100 €
- pour la communauté de communes, comprise en moyenne entre 66 625 € et 85 239 € (estimation ne tenant pas compte des variantes des fiches actions 1, 8 et 12.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Guilhaumon propose aux Vice-présidents d'étudier les propositions formulées par le Cabinet ACTE, dans la perspective de pouvoir les prioriser, voire d'en écarter, avant de les soumettre aux élus communautaires lors d'un prochain conseil.

Le Bureau communautaire sera réuni le 12 juin dans cet objectif. Une réunion au niveau du PETR sera organisée à l'automne.

3. Elaboration du PLUi – Point d'étape

Monsieur Guilhaumon informe l'assemblée que la réunion de présentation du projet de zonage, prévue le 9 mai, à destination des personnes publiques associées a dû être différée dans l'attente de décisions concernant l'aménagement du golf de Pallanne, à Tillac.

Depuis l'émergence de ce projet, plusieurs réunions ont eu lieu, à l'initiative de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, en présence de Madame la Sous-préfète de Mirande, entre les représentants de l'EPCI et les représentants des services de l'Etat afin d'identifier, pour le territoire de Bastides et Vallons du Gers, l'impact de cette opération en termes de consommation d'espaces. A l'origine estimée à plus de 20 ha, la consommation d'espaces passe avec la dernière version du projet, retravaillée par le porteur et son cabinet d'architectes conseil, à moins de 8 hectares.

Pour autant, subsiste la question de savoir comment intégrer ce projet dans la définition du zonage du PLUi sans grever l'enveloppe des 40 hectares dédiés à la construction d'habitations dans les 30 communes membres de l'EPCI.

Monsieur Guilhaumon a saisi Monsieur le Préfet du Gers sur ce point et a sollicité une rencontre pour qu'une solution définitive puisse être arrêtée.

3.1. Les projets de zonage communaux

Les projets de zonage communaux, produits en fin d'année 2022, ont fait l'objet de modifications afin que l'enveloppe intercommunale de « consommation d'espaces », soit 40 hectares au total, soit respectée.

La démarche itérative, menée au cours du 1^{er} trimestre 2023, a permis d'aboutir à une troisième version du projet de zonage et à une consommation d'espaces ramenée de 256 h à 41 ha 22.

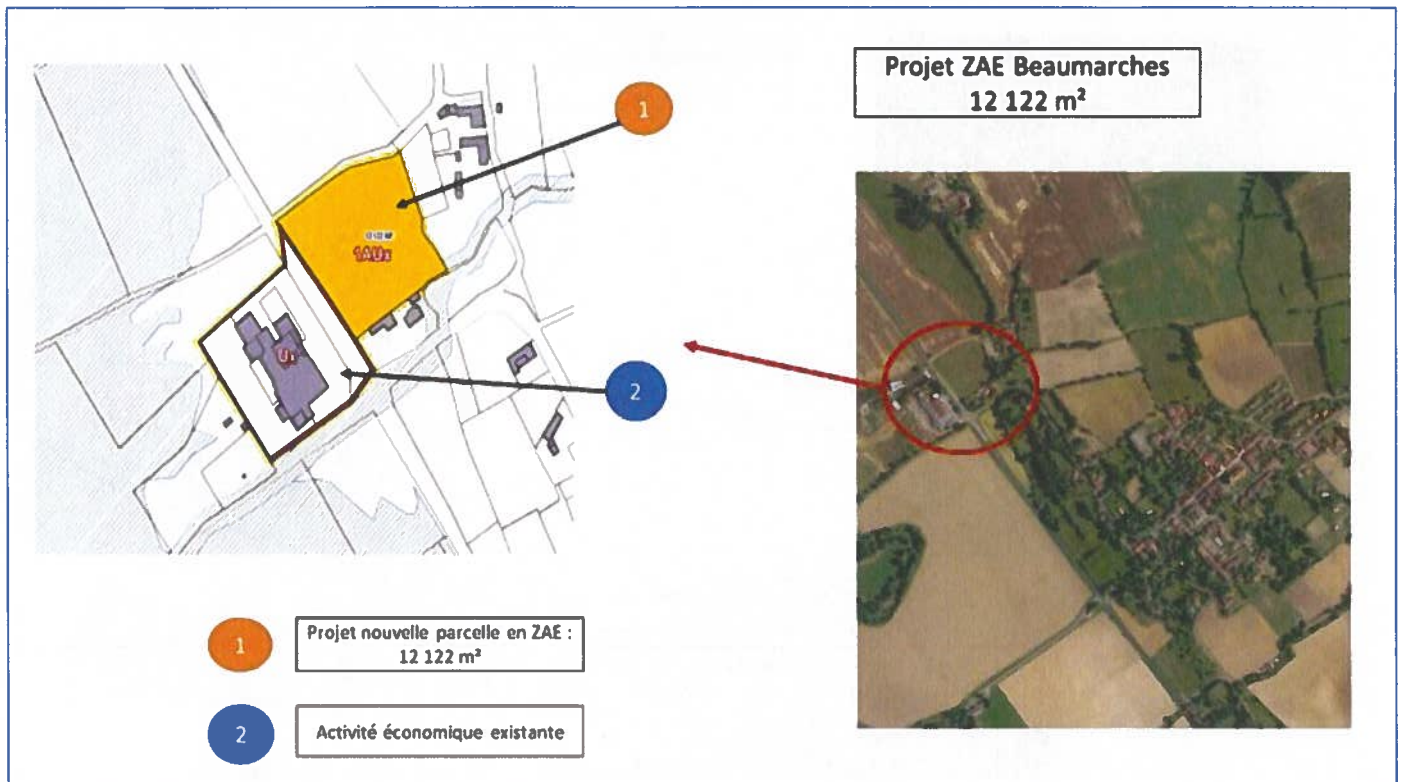
Ce processus a également permis de faire un focus sur les zones d'activité. Sur ce point, Monsieur Guilhaumon rappelle que la règle, convenue par les élus communautaires dès le début de la réflexion sur la définition des projets de zonages communaux, a été de ne pas créer de nouvelles zones d'activité économique en Bastides et Vallons du Gers.

- Récapitulatif des ZAE existantes et des développements souhaités

Commune	ZAE Communautaire Existante	Surface restant disponible dans les ZAE Existantes en m ²	Commune disposant à minima d'une activité économique sur son territoire	demande nouvelle ZAE dans le PLUi en m ²	Demandes formulées par des acteurs économiques pour développer leur activité existante en m ²
Armentieux	NON	0	0	0	0
Blousson-Sérian	NON	0	0	0	0
Beaumarchés	NON	0	1	12 122	0
Cazaux-Villecomtal	NON	0	0	0	0
Couloumé Mondébat	NON	0	0	0	0
Courties	NON	0	0	0	0
Galiac	NON	0	1	0	0
Izotges	NON	0	0	0	0
Jû-Belloc (2)	NON	0	0	4 340	0
Juillac	NON	0	1	0	0
Ladevèze-Rivière	NON	0	1	0	24 812
Ladevèze-Ville	NON	0	0	0	0
Lasserade	NON	0	1	0	0
Laveraët	NON	0	0	0	0
Marcillac	OUI	2 441	1	39 316	8 000
Monlezun	NON	0	1	0	0
Monpardiac	NON	0	0	0	0
Pallanne	NON	0	0	0	0
Plaisance du Gers	OUI	0 (1)	1	23 151	3 500
Préchac sur Adour	NON	0	0	0	0
Ricourt	NON	0	0	0	0
Saint Aunix	NON	0	1	0	0
Saint-Justin	NON	0	0	0	0
Scieurac-et-Flourès	NON	0	0	0	0
Sembouès	NON	0	0	0	0
Tasque	NON	0	0	0	0
Tieste-Uragnoux	NON	0	0	0	0
Tillac	NON	0	0	0	0
Tourdun	NON	0	0	0	0
Troncens	NON	0	0	0	0
TOTAL	2	2441	9	78929	36312

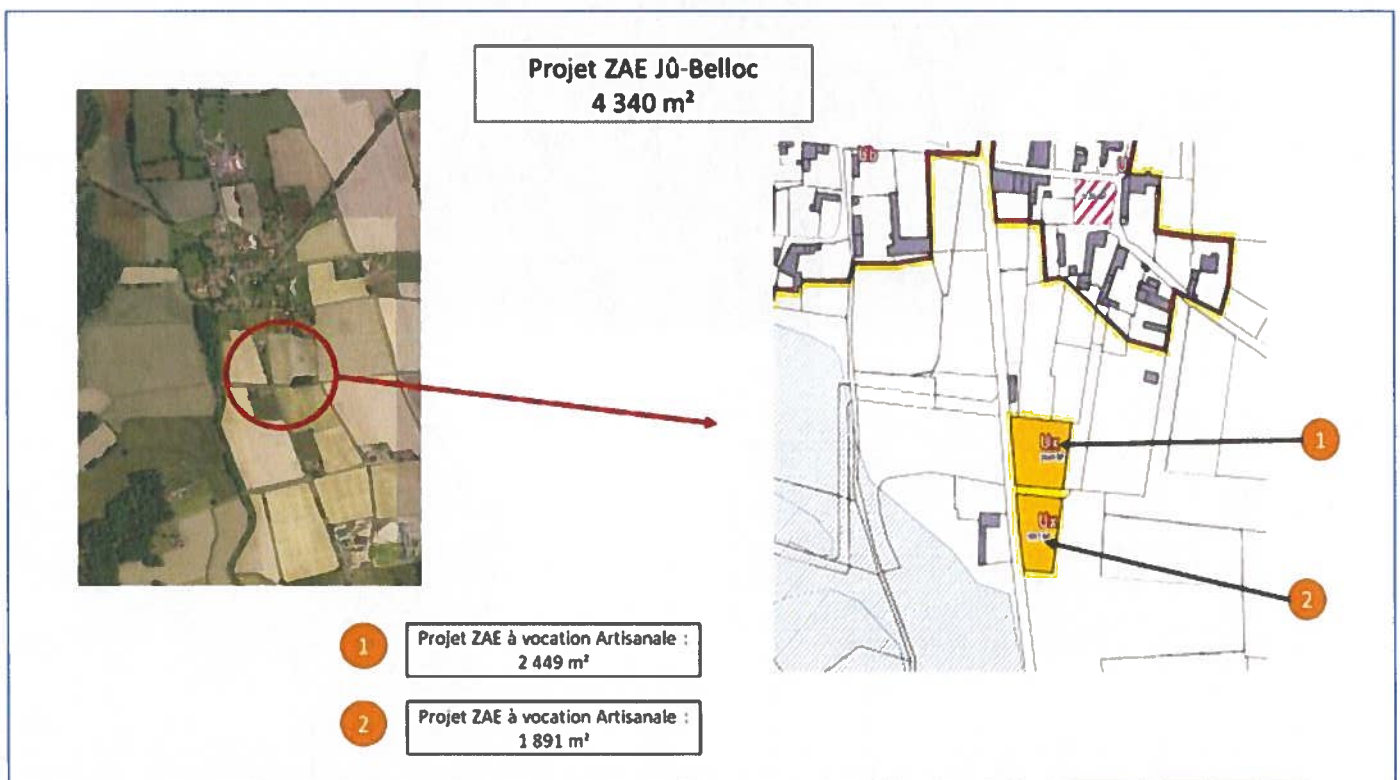
(1) la ZAE concernée est fléchée mais n'a pas été développée

(2) le nouvelle ZAE demandée par la commune est une zone pour accueillir des artisans

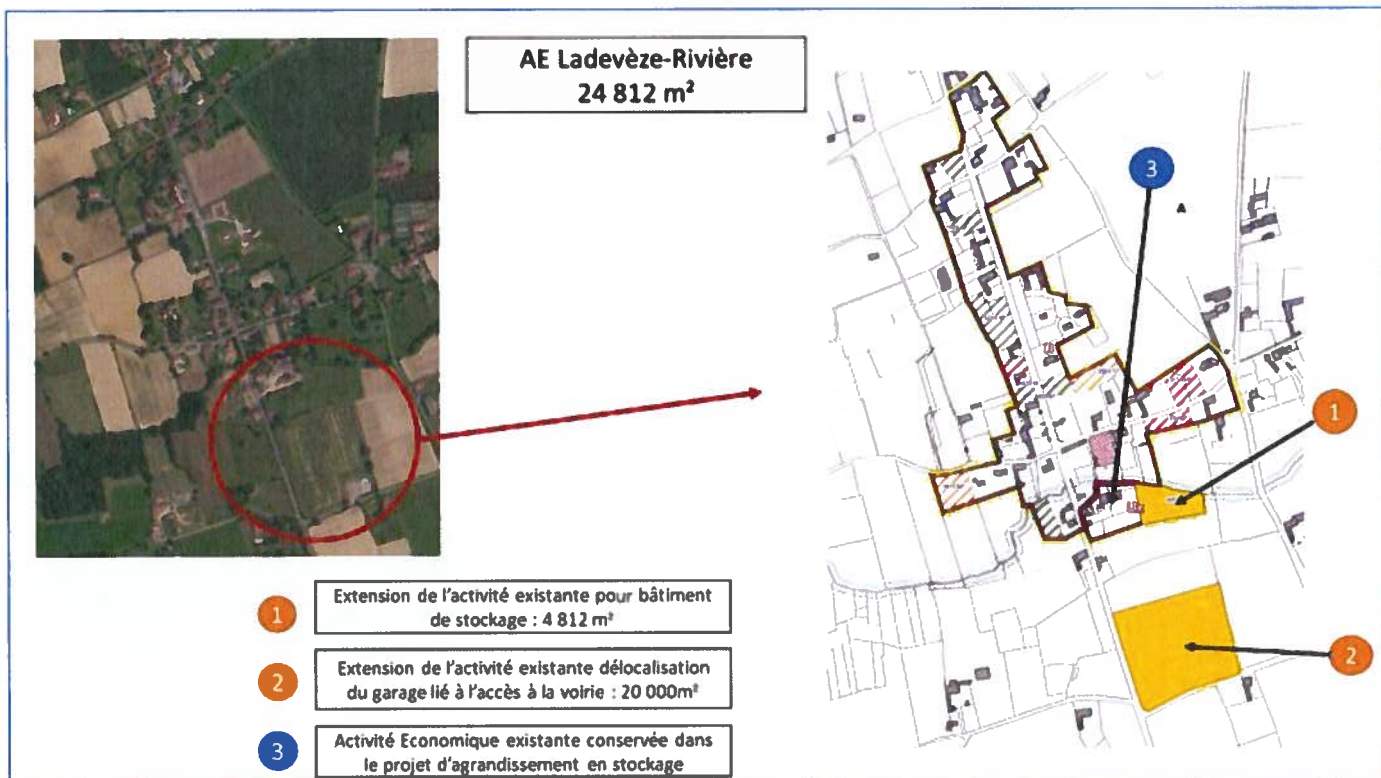


S'agissant de la proposition formulée par la commune de Beaumarchés, il est convenu en Bureau que :

- la nouvelle parcelle pressentie pour accueillir des artisans sera qualifiée en zone artisanale et non en zone d'activité économique ;
- la superficie de cette zone artisanale (12 ha à ce stade de la réflexion) sera très fortement revue à la baisse.
- Cette zone doit être définie dans le respect des contraintes du SCOT.

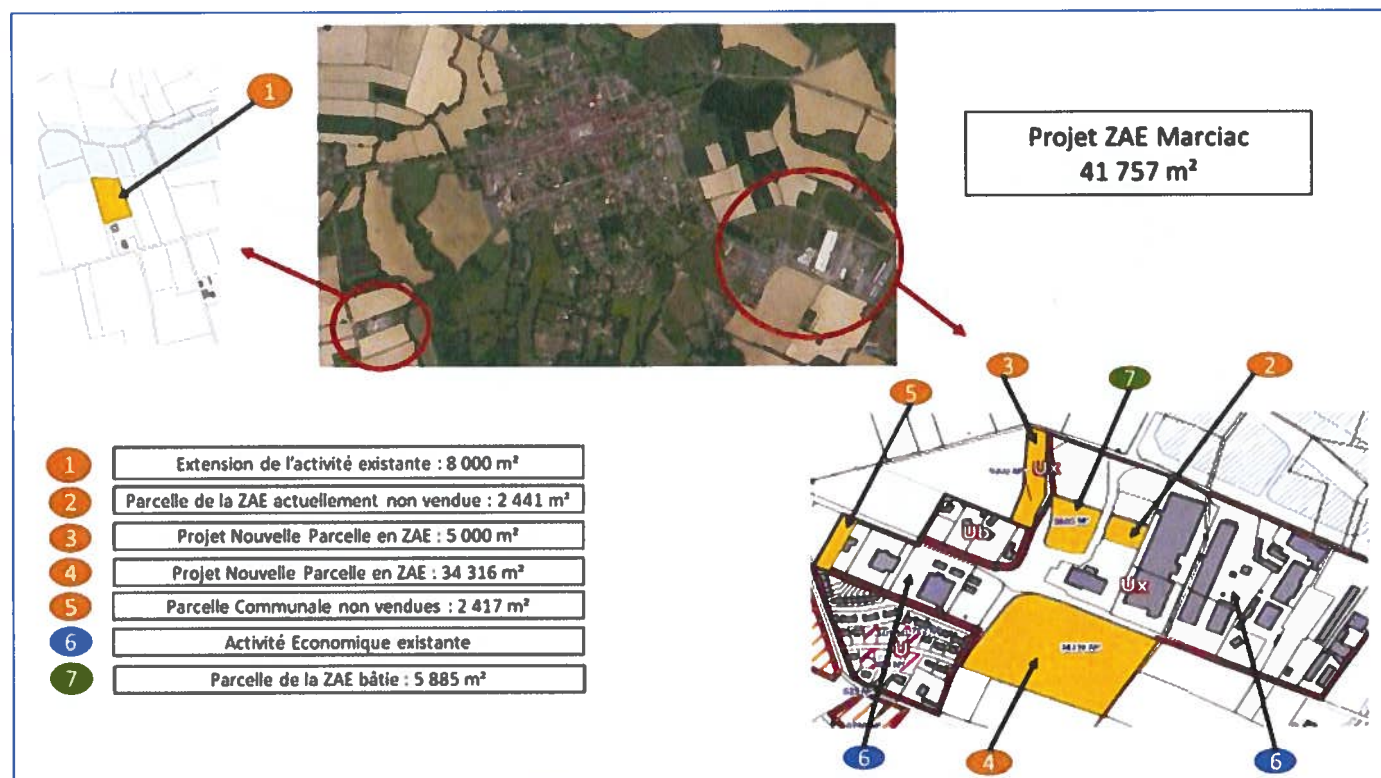


S'agissant de la proposition formulée par la commune de Jû-Belloc, il est à noter qu'à ce jour elle ne répond à aucun besoin exprimé par un porteur de projet.

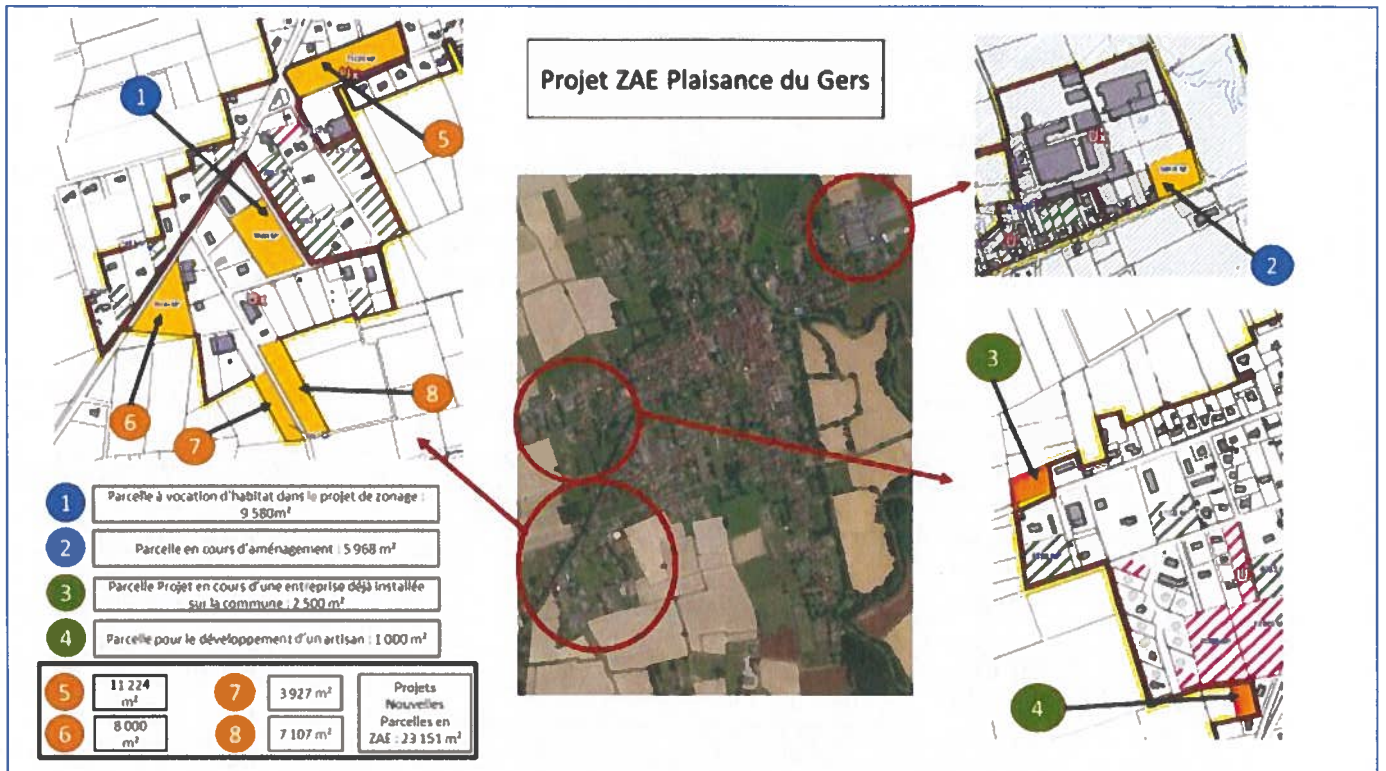


S'agissant de la proposition formulée par la commune de Ladevèze-Rivière, il est convenu en Bureau que :

- la superficie de cette zone artisanale sera revue au plus près des besoins du porteur de projet.
- Cette zone doit être définie dans le respect des contraintes du SCOT.



L'extension de la ZAE, telle que proposée par la Commune de Marciac, répond à des besoins formulés par des porteurs de projet. Il est à noter que les parcelles offrant une meilleure visibilité, celles situées en bordure de route, devront être vendues à un tarif plus important.



L'extension de la ZAE, telle que proposée par la Commune de Plaisance (parcelles 6, 7 et 8) sera réalisée sur l'ancienne zone artisanale. Les autres parcelles pressenties répondent à des besoins exprimés par des porteurs de projet, dont J2M.

3.2. Les projets spécifiques du territoire

- Les logements insolites

Sollicités, lors de la dernière réunion du Conseil communautaire, les Maires ont recensé les projets de logements insolites, émergeant sur le territoire de leur commune.

A ce jour, quatre projets sont identifiés. Huit communes sont favorables à l'implantation de logements insolites sur leur territoire. Ces éléments sont retranscrits dans le tableau ci-après :

Commune	Projets Habitats Insolites	Réponse Mairie
Armentieux		pas de réponse
Blousson-Sérian	OUI	OK
Beaumarchés		pas de réponse
Cazaux-Villecomtal	Projet aire de camping-car	OK
Couloumé Mondébat		pas de réponse
Courties		pas de réponse
Galiac		pas de réponse
Izotges		pas de réponse
Jû-Belloc	OUI	Projet à cheval sur Ju et Plaisance
Juillac		pas de réponse
Ladevèze-Rivière		pas de réponse
Ladevèze-Ville		pas de réponse
Lasserade	En attente de la délibération du CM	pas de réponse
Laveraët		pas de réponse
Marciac		pas de réponse
Monlezun		pas de réponse
Monpardiac		pas de réponse
Pallanne	Non	OK
Plaisance du Gers	OUI	Projet à cheval sur Jû et Plaisance
Préchac sur Adour		pas de réponse
Ricourt		pas de réponse
Saint Aunix		pas de réponse
Saint-Justin		pas de réponse
Scieurac-et-Flourès		pas de réponse
Sembouès	OUI	OK
Tasque		pas de réponse
Tieste-Uragnoux		pas de réponse
Tillac		pas de réponse
Tourdun	Non	OK
Troncens	Non	OK
TOTAL	4 dont 1 à cheval sur deux communes	8

- L'aménagement du golf de Pallanne

Ce projet d'envergure est estimé à 15 700 000 €. Il présente des avantages, en termes :

- d'environnement :

- Projet de recyclage foncier qui permet d'optimiser un dispositif existant.
- Un bâti (château) et des infrastructures (le golf) qui existent déjà.
- Constructions prévues réalisées sur des « plots » afin d'éviter des fondations trop importantes et une artificialisation des sols accrue.
- Recours à l'habitat existant pour loger les employés du domaine.

- d'adaptation aux changements climatiques et de la préservation de la ressources :

- Respect de la zone verte et bleue, prises en compte dans le projet
- Production d'électricité par le biais de panneaux photovoltaïques pour la consommation du site
- Qualité des engrais utilisés
- Plantation d'une vigne

- Déplacement en voitures électriques.
- Plus globalement :
 - Impact sur l'emploi, le porteur de projet s'engageant à pourvoir une partie des postes par des recrutements locaux (Environ 75 CDI ; Environ 50 saisonniers)
 - Impact sur l'économie locale par l'arrivée de nouveaux touristes et une activité lissée sur l'année
 - Accès, pour les habitants du territoire, aux infrastructures mises en place (sportives, médicales, de loisirs, hélisurface, salles de réception et de séminaire...)
 - Impact sur le patrimoine puisque le projet permet de préserver le château.

Ce projet interroge, toutefois, par son impact en termes de consommation d'espace. Une rencontre avec Monsieur le Préfet du Gers a été sollicitée (cf. préambule de Monsieur Guilhaumon).

A noter :

- Le porteur de projet a élaboré plusieurs versions de son plan d'aménagement. L'avant dernière version du projet, présentée aux services de la DDT, faisait apparaître une emprise totale de 76,3 ha. La fourchette de consommation à prendre en compte au titre de la consommation de l'espace induite par la réalisation de cette proposition était comprise entre 20 et 22,5 ha.
 - La dernière version du projet fait apparaître une consommation d'espace inférieure à 8 ha.
 - Le Préfet du Gers a été sollicité sur ce projet afin de voir comment le mettre en œuvre sans qu'il ne grève l'enveloppe des 20 hectares de « consommation d'espace ».
- **La construction de la nouvelle caserne des pompiers, à Plaisance** Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne des pompiers à Plaisance, il a été prévu une extension des réseaux (assainissement, eau potable, électricité, fibre, téléphonie...) afin d'éloigner au maximum ce bâtiment des habitations existantes.

Cette opération d'extension, et ce qui la motive, est à mettre en lien avec le projet de zonage élaboré par la Commune de Plaisance dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

A noter :

- Rappel : A ce jour et dans l'attente des devis qui seront établis par les entreprises dans le cadre de la procédure de marché public à venir, le coût d'extension des réseaux, opération complémentaire au projet initial, est estimé à 110 000 € ht.
- A la lecture du projet de zonage qui a été élaboré par la commune de Plaisance dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il apparaît qu'à terme la future caserne sera en pleine zone d'habitations et sa parcelle d'assise, limitrophe au moins par trois côtés avec des parcelles ouvertes à la construction.
- A l'issue de cette présentation, il est convenu qu'un courrier sera adressé à Monsieur Fitan, maire de Plaisance, afin de porter à sa connaissance les craintes du Bureau quant à l'implantation de la nouvelle caserne des pompiers de Plaisance et aux désagréments qu'elle pourrait occasionner auprès des futurs riverains.
- Monsieur Castet indique que le SLA, service technique du Conseil départemental du Gers, ne devrait pas s'installer à Plaisance, comme cela est indiqué dans le projet de zonage communal.
- En marge des échanges, est évoquée la question du camping de Plaisance. Il est précisé qu'il s'agit d'un projet privé pour lequel la Mairie souhaite être facilitatrice.

4. Contribution de l'EPCI au Syndicat mixte Gers Numérique, au titre de l'investissement

Le Syndicat mixte Gers Numérique a procédé, lors de la réunion de son Comité syndical du 13 avril 2022, à la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement pour prendre en compte l'impact de la 2^{ème} phase de déploiement, permettant une couverture « 100 % fibre » du département du Gers d'ici fin 2025.

Cette décision a pour effet de porter la contribution de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers au Syndicat mixte Gers Numérique, au titre de l'investissement, de 36 703 € en 2022 à 65 153,76 € par an de 2023 à 2036.

Ce supplément de charges, soit 28 450,76 € par an, n'a pas été intégré à la maquette budgétaire, soumise aux élus communautaires lors du vote du budget 2023.

Il est proposé, compte tenu de l'intérêt général et des enjeux que représente l'ambition de Gers Numérique de permettre une couverture « 100 % fibre » du département du Gers d'ici fin 2025, de solliciter les communes membres de l'EPCI, à travers les attributions de compensation, pour assumer cette dépense ; selon les mêmes modalités que celles appliquées depuis l'adhésion de l'EPCI au syndicat mixte, à savoir le coût réparti à l'habitant.

A noter :

- Depuis 2015, les dépenses liées aux travaux de Gers numérique sont financées par le biais des AC. Les dépenses sont réparties par commune en fonction du nombre d'habitants.
- Pour le supplément de dépenses à assumer à partir de 2023, soit 28 450,76 €, cela représente un montant de 3,92 € par habitant (sur la base de la Population légale des communes en vigueur au 1er janvier 2023 - Date de référence statistique : 1er janvier 2020 ; données Insee).
- Sur la base des simulations présentées en séance, Monsieur Castet et Madame De Resseguier demandent à ce que les communes dont les AC deviendraient négatives suite à cette modification reversent à l'EPCI les sommes ainsi identifiées. Monsieur Castet propose qu'à minima chaque commune contribue à hauteur de 300 €, forfait de base, et que le solde soit réparti à l'euro habitant.

Cette simulation sera réalisée par les services. Au-delà, Monsieur Guilhaumon demande aux membres de l'assistance de formuler leurs propositions, par écrit, d'ici la prochaine réunion du Bureau, fixée le 12 juin. La question des AC sera inscrite à l'ordre du jour de cette prochaine rencontre.

5. Piscines – saison 2023

Dans la perspective de l'ouverture des piscines intercommunales durant la période estivale 2023, les services communautaires organisent, comme chaque année :

- Le planning d'utilisation des piscines, au mois de juin, pour l'apprentissage de la natation.
- La procédure de recrutement des équipes de surveillance des bassins et de l'accueil
- Les travaux préparatoires sur les deux sites
- Les commandes de fournitures et la réservation du logement communal de Troncens
- La rédaction et mise à jour des documents réglementaires

Suite à ce préambule, et sachant que la question des travaux de rénovation des piscines reste prégnante, les membres du Bureau échangent sur les modalités d'ouverture des piscines et sur la durée d'ouverture.

- **Ouverture en juin :**

Même si en 2022, l'ouverture des piscines à partir du 15 juin, de 17 h 30 à 19 h – mercredi et samedi, a été appréciée, il n'est pas possible cette année de prévoir un tel dispositif, pour des raisons d'économie, d'une part ; faute de candidats, détenteurs du BNSSA, disponibles en juin pour la surveillance le soir, d'autre part.

- **Mise en service du toboggan :**

Pour des raisons de sécurité, les toboggans de la piscine à Marciac ne seront pas mis en service. Le coût de leur réparation est estimé entre 31 000 € ht et 46 000 € ht.

- **Fin de saison :**

Les membres du bureau valident le 20 août comme date de fermeture des piscines. Comme en 2022, cette date coïncide avec la fin du festival RPGers à Plaisance.

6. Organigramme

6.1. Mise à jour pour prendre en compte les évolutions organisationnelles

Il est proposé de mettre à jour l'organigramme de la Communauté de communes afin d'intégrer les évolutions organisationnelles, au niveau :

- du service petite enfance : création d'un deuxième multi-accueil à Plaisance, « La Ronde des Lutins »,

- du service des ressources humaines : positionnement du référent Prévention/Handicap jusque-là rattaché directement à la Directrice générale des services,
- des services techniques : affectation de l'agent assurant le secrétariat au seul service public d'assainissement.

6.2. Réflexion sur l'organisation des services Enfance Jeunesse / Affaires scolaires

Madame Verbanaz, Directrice générale adjointe en charge de l'enfance-jeunesse et des affaires scolaires – culturelles, après une période d'absence pour congé maternité et congé parental du 16 décembre 2021 au 1er mars 2023, a fait valoir son droit à mutation.

A l'issue de son congé parental, Madame Verbanaz a été radiée des cadres de l'EPCI à partir du 2 mars 2023.

Durant son absence qui, à l'origine, devait durer six mois mais pour laquelle une demande de prolongation a été acceptée, une organisation provisoire a été mise en place.

Si elles ont principalement impacté l'activité de la Directrice générale, de la Gestionnaire administrative des Affaires scolaires - Enfance-Jeunesse - Culture-Tourisme et de la Chargée de coopération territoriale, les mesures palliatives mises en œuvre ont eu une incidence sur le fonctionnement des services centraux et des services déconcentrés de la Communauté de communes.

Aussi, le retour de Madame Verbanaz n'étant plus à l'ordre du jour, il est proposé de convenir d'un nouveau mode de fonctionnement pour une gestion, dans le temps long, des différents dossiers traités jusqu'alors par la Directrice générale adjointe.

Sur la base du bilan de la période d'absence de la Directrice générale adjointe, il est ainsi proposé de modifier l'organigramme tel que présenté en annexe.

A noter :

Les membres de l'assistance valident :

- Le projet d'organigramme tel que présenté en séance.
- Le non remplacement, dans l'immédiat, de Mme Verbanaz au poste de Directrice générale adjointe des services. Ce poste est toutefois maintenu au tableau des emplois.
- Le fait que Mme Sylvie Melliet assurera, comme elle le fait depuis le départ en congés maternité de Mme Verbanaz, l'intérim de direction en l'absence de la Directrice générale des services.
- La création d'un service logistique, en charge de :
 - Gestion centralisée des plannings (gestion des remplacements, gestion des besoins de renfort et de recrutement, suivi des situations individuelles en lien avec le Service des Ressources Humaines de la Communauté de communes)
 - Gestion des équipes d'entretien et de restauration (aujourd'hui, les agents concernés sont placés sous l'autorité de la DGA et en son absence de la DGS)
 - Gestion de l'équipe de Beaumarchés (aujourd'hui, les agents concernés sont placés sous l'autorité de la DGA et en son absence de la DGS)
 - Inscriptions scolaires et Relations avec les familles et les représentants de l'Education nationale
 - Nomination de Mélody Linares en qualité de responsable de ce nouveau service.
 - Création de deux postes de catégorie C, un à 35 h et l'autre à 10 h ; dans le respect de l'enveloppe budgétaire non affectée au remplacement de Mme Verbanaz.

7. Questions diverses

7.1. « Destination bienvenue ici »

L'Office du Tourisme du Pays a lancé un nouvel outil: Bienvenue Ici.

Il s'agit d'un parcours de micro-formation mis à disposition gratuitement par l'Office de tourisme Coeur Sud-Ouest, Marciac, Madiran Saint Mont, et dédié aux professionnels du tourisme, à leur salariés et saisonniers mais aussi à tous les commerçants, habitants, élus et techniciens du territoire.

Concrètement, cela permet de renforcer les compétences, en maîtrisant les incontournables du territoire, les activités à faire en famille...et toutes les informations utiles pour un accueil de qualité.

Ce programme est aussi un jeu concours qui permet de gagner des lots.

A noter :

- Lien pour s'inscrire : <https://destination.bienvenueici.fr/>
- Lien vidéo de présentation : <https://youtu.be/wML8LPPvLIU>

7.2. Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel

La Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est membre du groupement de commandes, mis en œuvre par le syndicat départemental d'énergie du Gers « Territoire d'énergie », depuis 2015.

Dans ce cadre, pour les 28 abonnements des services intercommunaux (dont 11 relevant du budget SPAC et 27 du budget principal), l'EPCI bénéficie de tarifs négociés.

Sollicitée pour être candidate au marché complémentaire de fourniture d'électricité et de gaz naturel, pour l'année 2025, la communauté de communes a confirmé sa volonté de prendre part à la prochaine consultation organisée par Territoire d'énergie.

Une information sera faite en séance.

A noter :

- L'ensemble des sites de consommation d'électricité sont concernés :

Point Acheminement	LIEU	CONSOMMATION TOTAL 2022 (Kva)	DEPENSES TOTAL 2022 (€)
30002331051617	STATION PLAISANCE (36 kva)	84 497	20 698,12 €
23387988404836	POSTE DE RELEVAGE PLAISANCE	8 407	2 204,26 €
23385528192978	PUIT RELEVAGE PLACE DES ARENES PLAISANCE	2 611	834,18 €
30002331109320	STATION MARCIAC PEYROULET (36 kva)	104 455	17 003,58 €
23303183789740	POSTE DE RELEVAGE MARCIAC CHEMIN DE RONDE	16 709	4 381,77 €
23329956522640	POSTE RELEVAGE TASQUE PR1 VILLAGE	1 056	394,20 €
23333429749870	POSTE RELEVAGE TASQUE PR2 VILLAGE ROUTE ISOTGES	2 708	950,37 €
50091118255346	POSTE RELEVAGE TASQUE PRSAUR QUARTIER DU PONT	1 030	469,29 €
23311143206970	STEP BEAUMARCHES	29 286	7 370,78 €
23373806012845	POSTE DE RELEVAGE BEAUMARCHES	2 488	823,39 €
23371345833258	STEP TILLAC	974	408,17 €
30002334853747	POLE ADMINISTRATIF (36 kva)	60 389	16 720,94 €
23300723529526	MEDIATHEQUE PLAISANCE	14 892	4 168,95 €
23386541172698	ECOLE PRIMAIRE PARDIAC MARCIAC	22 519	5 665,30 €
50077369635268	ECOLE MATERNELLE MARCIAC	14 703	4 300,36 €
23384949331005	ECOLE MATERNELLE PLAISANCE	17 291	4 637,15 €
23346309621006	ECOLE PRIMAIRE PLAISANCE	9 849	3 073,60 €
23300868236578	POLE PETITE ENFANCE MARCIAC	6 970	2 185,27 €
23389580309441	ECOLE PRIMAIRE BEAUMARCHES	9 529	2 590,18 €
23387264792913	CENTRE DE LOISIRS MARCIAC	10 467	2 898,15 €
23387843687098	CENTRE DE LOISIRS PLAISANCE	28 740	7 476,96 €
23391606358623	CENTRE DE LOISIRS BEAUMARCHES	12 014	3 161,92 €
23387264815875	CLAE MATERNELLE PLAISANCE	9 170	2 263,62 €
23327785790031	RELAIS DES JEUNES PLAISANCE	9 629	2 570,20 €
23303328507526	AIRE DES GENS DU VOYAGE	4 385	1 392,94 €
30002331138012	CAFE ZIK	835	958,53 €
30002331020022	PISCINE MARCIAC (36 kva)	65 237	10 873,98 €
30002331061844	PISCINE PLAISANCE (36 kva)	32 103	6 936,29 €
	En gras : abonnements SPAC	582 108	137 412,45 €
	En italique : abonnements à 36 kva		

SPAC CONSOMMATION 2022 (en Kva)	254 221
SPAC MONTANT 2022 (en € / TTC)	55 538,11 €
CCBVG CONSOMMATION 2022 (en Kva)	328 722
CCBVG MONTANT 2022 (en € / TTC)	81 874,34 €

7.3. Perspective de vente du « café ZIK »

Le « Café Zik », propriété de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, est proposé à la vente, depuis le début de l'année 2023. Deux agences immobilières sont mandatées pour promouvoir ce bien ; sans qu'aucun contrat d'exclusivité n'ait été signé.

Monsieur Guilhaumon indique qu'à ce jour un porteur de projet paraît très intéressé par l'acquisition de ce bien, estimé par les agences immobilières locales, entre 170 000 € et 180 000 €.

7.4. Examen des projets de production d'énergie renouvelable en Pole EnR

Monsieur Bertin et Monsieur Larribat ont participé au comité de technique du Pôle EnR, le 16 mai 2023, lors duquel ont été examinés des projets de production d'énergie renouvelable, émergeant sur le territoire de l'EPCI.

Monsieur Bertin et Monsieur Larribat ont apprécié l'organisation de cette instance même si elle reste très administrative. Ils ont en revanche souligné le peu de recul que peuvent avoir les EPCI au moment de l'examen des dossiers et le risque qu'ils soient déconnectés des projets si l'information ne leur est transmise qu'une dizaine de jours avant la réunion du Pôle EnR.

La séance est levée à 18 h 30.

Le Secrétaire,
Sylvie Theye



Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon




Validé le :
Affiché le :